

Actualités OFS BFS aktuell Attualità UST

5 Preise
Prix
Prezzi

Novembre 2000

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Aperçu des méthodes

Table des matières:

- 1 La révision 2000
- 2 La conception globale de l'IPC 2000
- 3 Les bases méthodologiques du nouvel indice
- 4 Exploitation et diffusion
- 5 Bases légales et protection des données

Graphiques et annexes

Commandes:

Tél. 032 713 60 60, Fax: 032 713 60 61
Numéro de commande: 388-0100

Complément d'informations:

Dieter Koch, Section des prix et de la consommation, tél. 032 713 68 43
Corinne Becker, Section des prix et de la consommation, tél. 032 713 67 50

© OFS

Le nouvel indice des prix à la consommation IPC 2000

1 La révision 2000

Depuis sa création en 1922, l'indice des prix à la consommation (IPC) a été révisé à sept reprises (1926, 1950, 1966, 1977, 1982, 1993, 2000). A partir de juin 2000, il sera calculé sur une nouvelle base: mai 2000 = 100.

Il importe de réviser l'indice régulièrement de manière à prendre en considération l'évolution des structures du marché, de l'assortiment et de la consommation. Ces révisions périodiques permettent par ailleurs de revoir certaines questions de contenu ou de méthodologie, de tenir compte des nouveaux besoins des utilisateurs et de mettre en application les récentes découvertes scientifiques et techniques en vue de moderniser les bases de l'indice.

Dans la révision de l'IPC 2000, l'accent a été mis sur les objectifs et les points suivants:

- adapter l'indice aux nouvelles réalités structurelles du marché, de l'assortiment et de la consommation;
- procéder à l'examen conceptuel et méthodologique de l'IPC à la lumière de l'harmonisation internationale de l'indice au sein de l'UE¹ et des discussions concernant le rapport Boskin²;
- assouplir le système de l'indice afin de mieux couvrir les divers besoins des utilisateurs;
- améliorer et moderniser les systèmes de relevé et de production.

2 La conception globale de l'IPC 2000

L'indice des prix à la consommation est destiné à une multitude d'utilisations et doit, par conséquent, remplir toutes sortes de conditions. Ces utilisations vont de l'évaluation de la situation économique par rapport à la politique économique en général et à la politique monétaire en particulier, à l'estimation de la compétitivité de notre pays sur le plan international, en passant par l'indexation des salaires, des rentes et d'autres valeurs monétaires et par la définition, en termes réels, de la croissance économique ainsi que de l'évolution des salaires et des chiffres d'affaires.

Si l'indice «unique» établi jusqu'à présent constitue un instrument de mesure du renchérissement à la fois transparent et utilisable à des fins multiples, il ne répond plus dans tous les cas aux exigences de plus en plus nombreu-

ses et différenciées des utilisateurs envers la statistique des prix. Utiliser l'indice à des fins variées exige parfois l'application de méthodes et de concepts différents, propres à chacune des utilisations. La mise en place d'un système modulaire d'indices le plus souple possible doit permettre à l'avenir de satisfaire aux besoins en informations supplémentaires.

Le nouveau système d'indice consiste en un module central, qui correspond à l'indice actuel, complété par un certain nombre de modules supplémentaires, adaptés aux besoins spécifiques des utilisateurs. La première étape a consisté à réaliser le module central IPC 2000.

Il est prévu, ces prochaines années, de développer et d'introduire progressivement une sélection de modules supplémentaires, afin d'accroître les possibilités d'utilisation. Il s'agit avant tout des extensions suivantes:

- un indice des primes d'assurance-maladie
→ *introduction en 2000*
- des indices pour certains groupes socio-économiques (par ex. les rentiers)
→ *développement dès 2001*
- des indices analytiques à l'aide de formules d'indices supérieures
→ *développement dès 2002*
- un indice des prix à la consommation harmonisé (HICP)
→ *développement dès 2003*
- un indice du coût de la vie avec un panier élargi
→ *date encore ouverte*

Le rapport Boskin

Paru en 1996 aux Etats-Unis, le rapport Boskin affirmait que l'indice américain des prix à la consommation était «biaisé» et qu'il surestimait le «vrai» renchérissement de 1,1 point de pour cent par an. Cette surestimation serait due à l'utilisation d'un même panier-type durant une longue période et au fait que les modifications des habitudes de consommation, les changements de qualité ainsi que les nouveaux produits et points de vente n'y sont pas suffisamment pris en compte. Les professeurs Brachinger, Schips et Stier

¹ L'Office Statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) a introduit une méthode harmonisée pour l'établissement des indices des prix à la consommation des pays membres de l'Union européenne. L'inflation au sein de l'Union économique et monétaire ne peut être mesurée de manière correcte qu'à condition que ses membres disposent d'indices comparables.

² Boskin; Dulberger; Griliches; Gordon; Jorgensen: Towards a more accurate measure of the cost of living. Final Report to the Senate Finance Committee from the Advisory Commission to Study the Consumer Price Index, December 4, 1996.

ont été mandatés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour réaliser une expertise³, qui devait déterminer dans quelle mesure les résultats du rapport Boskin pouvaient s'appliquer à la Suisse. Voici leurs conclusions:

- L'OFS utilise, pour calculer son indice des prix, une méthode couramment appliquée sur le plan international. Cette dernière consiste à définir un panier-type de biens et services et à mesurer les variations moyennes de prix de ces mêmes biens et services au fil du temps. L'indice des prix ainsi déterminé constitue un instrument de mesure du renchérissement utilisé à des fins très diverses. Non seulement il sert à mesurer l'évolution du coût de la vie, mais il est encore utilisé pour indexer des séries économiques, déflater les comptes nationaux ou orienter la politique économique. L'IPC sert par ailleurs de base de mesure pour la compensation du renchérissement au niveau salarial ainsi que pour l'adaptation des loyers et des rentes. Par conséquent, avant de se pencher de manière critique sur l'IPC, il faut être conscient de ces diverses fonctions. La qualité de l'IPC devra être évaluée de manière différente selon l'objectif poursuivi. L'indice suisse des prix à la consommation représente d'une certaine manière un compromis, soit, dans ce contexte, un indice destiné à remplir différentes fonctions simultanément, tâche qu'il assure dans une large mesure.
- Pour les auteurs du rapport Boskin, il ne fait aucun doute que l'IPC doit estimer «l'indice du coût de la vie». Un tel indice doit permettre de répondre à la question suivante: quelles sont les dépenses minimales que doit supporter un ménage représentatif pendant un mois donné pour garder le même niveau d'utilité qu'à la période de base? Dans le cas d'un indice du coût de la vie, il ne s'agit donc pas de maintenir un panier-type, mais un niveau d'utilité constant.
- Pour savoir dans quelle mesure les résultats du rapport Boskin peuvent s'appliquer à la Suisse, on doit donc se limiter à un objectif partiel de l'IPC, à savoir la mesure de l'évolution du coût de la vie. On s'aperçoit alors que l'indice suisse comme l'indice des prix à la consommation de la plupart des pays mène au fil du temps à une surestimation du coût de la vie. Dans le cas de l'indice suisse, celle-ci ne devrait représenter que 0,5 à 0,6 point de pour cent par année, soit

environ la moitié moins que pour l'indice des prix américain. La raison est que le panier-type suisse est plus actuel que l'américain et que l'OFS intègre plus rapidement dans l'assortiment considéré les nouveaux produits et les changements de qualité.

3 Les bases méthodologiques du nouvel indice

Le module central IPC 2000 est le successeur direct de l'indice actuel. Comme ce dernier, l'IPC 2000 est **un indice des prix** et non un indice du coût de la vie. Il se base sur une structure de consommation constante et mesure l'évolution des prix des biens et services achetés par les ménages privés. Les changements d'habitudes de consommation des ménages pourront toutefois être pris en compte d'une année à l'autre: par le calcul d'un indice-chaîne, le panier-type et les pondérations seront mis à jour chaque année.

L'IPC fait partie intégrante du système statistique des prix en Suisse, dont le cadre global est formé par la comptabilité nationale. Les concepts, méthodes, nomenclatures et définitions de l'IPC 2000 ont été harmonisés, dans une large mesure, avec les dispositions et principes internationaux en vue d'une meilleure comparabilité avec les indices des autres pays.

3.1 Champ d'application et périodicité

L'indice se réfère aux prix de vente payés en Suisse. Le critère de délimitation servant à définir les biens et services déterminants pour l'indice est le concept de consommation, conformément à la pratique internationale. Chacun des biens et services attribués à la consommation privée, telle qu'elle est définie par la comptabilité nationale, est pris en compte dans le calcul de l'indice.

Le panier-type ne comprend pas les dépenses de transfert telles que les impôts directs, les cotisations sociales et les primes d'assurance-maladie, la part des primes d'assurance privée que les ménages reçoivent en retour, en guise de réparation des dommages subis et les pensions alimentaires. La consommation privée est déterminée selon le concept national. L'indice se réfère donc à la consommation des ménages domiciliés en Suisse.

L'indice est calculé chaque mois, bien que tous les prix ne soient pas relevés mensuellement (cf. point 3.4 et annexe 5).

³ Brachinger, Schips et Stier: Expertise zur Relevanz des «Boskin-Reports» für den schweizerischen Landesindex der Konsumentenpreise, Neuchâtel 1999.

Un indice des prix ou un indice du coût de la vie?

Quelles sont les principales différences entre ces deux concepts?

Les concepts de base et la méthodologie: ces deux concepts se distinguent tout d'abord par la question à laquelle ils sont censés répondre. Un indice des prix répond à la question suivante: *comment évolue le coût d'un panier-type fixe sur une certaine période suite à un changement de prix?* Un indice du coût de la vie mesure, quant à lui, le *coût minimal* pour la consommation d'un ensemble de biens et services d'utilité constante pour le consommateur, au fil du temps. Cet ensemble de biens n'est pas fixe dans le temps mais varie en fonction de l'évolution des prix relatifs.

Le panier-type: en règle générale, le panier-type d'un indice du coût de la vie au sens large doit être plus vaste que celui d'un indice des prix à la consommation. Un indice du coût de la vie cherche à savoir quelles sont les dépenses minimales nécessaires pour maintenir une utilité constante sur une certaine durée. Outre les dépenses de consommation, d'autres dépenses qui entrent dans le budget d'un ménage (impôts directs, cotisations sociales, etc.) influent également sur le coût de la vie.

Le concept de mesure des prix: pour mesurer les dépenses, un indice des prix à la consommation se fonde généralement sur le concept d'acquisition. Le prix considéré correspond donc au *prix d'achat actuel* d'un bien. Au contraire, l'indice du coût de la vie assimile la consommation d'un bien à son utilisation. Idéalement, ce n'est donc pas le prix d'achat, mais le prix «d'utilisation» (*utilité équivalente*) qu'il faudrait considérer pour les biens durables, soit le *flux de services* fournis par ces biens durant un certain laps de temps.

Le concept de l'indice du coût de la vie est convaincant en théorie mais ne peut guère être appliqué directement dans la pratique, l'utilité d'un bien ou d'un service n'étant pas mesurable. Il est toutefois possible de s'en approcher grâce à des données, des techniques d'enquête et des méthodes de calcul adaptées. Le meilleur instrument de mesure du renchérissement est-il à rechercher dans un indice des prix ou dans un indice du coût de la vie? On ne peut répondre à cette question indépendamment de son utilisation. Dans l'ensemble, le point de vue qui prévaut est qu'un indice du coût de la vie serait plus adapté à l'indexation des salaires et des rentes, alors qu'un indice des prix à la consommation se prêterait mieux à la mesure de l'inflation et à l'observation conjoncturelle et économique.

3.2 Le panier-type

3.2.1 Contenu et structure

Pour être le plus réaliste possible, le panier-type de l'IPC (cf. annexe 1) doit refléter la consommation des ménages privés de la manière la plus complète qui soit; il se compose par conséquent d'une grande variété de biens et services. Le nouveau panier-type comprend certaines positions qui n'y figuraient pas jusqu'à présent, à savoir: taxe d'élimination des ordures ménagères, taxe d'alimentation en eau potable, taxe d'épuration des eaux usées, bois-énergie, service de nettoyage des logements, voitures d'occasion, transports aériens, instruments de musique, services vétérinaires, écolages, crèches, services financiers et part des prestations des assurances privées⁴.

Le panier-type ne couvre toutefois pas la totalité de l'assortiment des biens de consommation. Cela signifie que les prix de certains biens et services ne sont pas relevés. On a renoncé à intégrer explicitement des domaines de dépenses qui n'ont qu'une importance minime dans le budget des ménages ou pour lesquelles l'établissement de séries de prix représentatives impliquerait un travail démesuré. Figurent parmi ces domaines de dépenses, la location d'appareils et de véhicules, la réparation de meubles et d'appareils ménagers, l'acquisition de caravanes, d'avions et de bateaux ainsi que les dépenses concernant des logements occupés par leurs propriétaires, qui constituent la position la plus importante. Les coefficients de pondération de ces domaines de dépenses exclues du panier-type sont toutefois ajoutés aux postes apparentés ou aux coefficients de pondérations des agrégats supérieurs correspondants, afin que la structure globale du panier-type soit la moins faussée possible. Les dépenses concernant les logements occupés par leurs propriétaires, par exemple, sont prises en compte dans le coefficient de pondération du loyer des logements.

La structure du panier-type se base sur la nomenclature des produits de la COICOP⁵, utilisée au niveau international dans différents domaines. Une telle structuration est indispensable pour définir des résultats partiels pertinents et pour constituer des agrégats comparables avec d'autres statistiques suisses et étrangères.

Dans la COICOP, le panier-type est subdivisé en **12 groupes principaux**. Ceux-ci sont répartis dans le cas de l'IPC en **80 groupes de produits, 222 postes de dépenses** et quelque **1050 variétés**. Les postes de dépenses constituent les dernières rubriques du panier-type encore pondérées, pour lesquelles on calcule et publie des indices à intervalles réguliers. Le niveau inférieur est celui des variétés qui ne sont pas pondérées; elles désignent les biens et services dont les prix sont effectivement relevés

⁴ La part de prestations correspond à la part des primes qui n'est pas utilisée en guise de réparation de dommages subis et n'est par conséquent pas restituée aux ménages sous cette forme (= frais administratifs+bénéfices des compagnies d'assurance).

⁵ COICOP = Classification of Individual Consumption by Purpose.

(cf. exemple à l'annexe 3). Dans l'IPC 2000 comme dans sa version précédente, on utilise par ailleurs des classifications supplémentaires pour compléter la nomenclature COICOP: les biens sont ventilés, par exemple, selon le genre (distinction entre biens et services, produits saisonniers) ou selon l'origine (produit indigène ou importé) (cf. annexe 2). Ces indices spéciaux servent en premier lieu à analyser et à interpréter les résultats et fournissent aux utilisateurs de l'IPC des informations supplémentaires.

Pourquoi les primes d'assurance-maladie ne sont-elles pas prises en compte dans l'IPC?

La délimitation des biens et services à inclure dans le panier-type se fonde sur l'agrégat de la consommation privée, tel que le définit la comptabilité nationale. Les primes d'assurance-maladie ne font pas partie de cet agrégat mais correspondent à des transferts versés aux assurances par les ménages; en cas de dommages, la majorité de ces versements sont restitués en guise de réparation. Les services médicaux contenus dans le panier-type de l'IPC (prestations médicales, dentaires, hospitalières, médicaments, etc.) font, eux, partis de la consommation privée. L'assurance-maladie sert à financer cette consommation. La délimitation décrite ci-dessus est appliquée dans la pratique internationale.

S'ajoute à cela le fait que l'évolution des primes d'assurance-maladie ne dépend pas seulement des prix pratiqués dans le secteur de la santé, mais aussi de la fréquence à laquelle on recourt aux prestations correspondantes. Même à prix constants, les coûts augmentent, et avec eux les primes d'assurance-maladie, à mesure que la fréquence des consultations médicales et des séjours hospitaliers s'accroît et que les examens médicaux et thérapies se compliquent. Cet effet-quantité est plus ou moins marqué et s'oppose au but de l'indice des prix à la consommation qui consiste à mesurer l'évolution pure des prix.

Ces constatations d'ordre méthodologique et conceptuel mises à part, il ne fait aucun doute que l'augmentation croissante des primes d'assurance-maladie observée depuis quelque temps grève encore davantage le budget des ménages. Il s'agit d'y remédier non pas en modifiant l'indice des prix à la consommation pour mesurer l'évolution des prix, mais plutôt d'en tenir compte lors de l'application de la politique économique, dans le cadre notamment des négociations salariales ou de l'adaptation des rentes. C'est pour fournir aux utilisateurs de l'indice les informations nécessaires que sera créé, parallèlement à l'IPC, un indice des primes d'assurance-maladie, qui traduira l'évolution des primes et son impact sur le revenu disponible.

3.2.2 Pondération

La pondération du panier-type de l'IPC se fonde sur les résultats de l'enquête sur les revenus et la consommation de 1998 (ERC 98). Celle-ci portait sur un échantillon aléatoire de 9300 ménages privés tiré de l'annuaire téléphonique, dont les dépenses ont été relevées en détail et extrapolées pour obtenir la structure moyenne des dépenses. Les différents postes du panier-type ont ensuite été pondérés à partir de cette structure, cette pondération se fondant toutefois exclusivement sur les dépenses de consommation effectives. Il a fallu recourir à d'autres sources de données, telles que des statistiques professionnelles et des études de marché, pour les domaines sur lesquels l'ERC ne fournissait pas d'informations suffisamment détaillées. Le passage des résultats de l'ERC 98 au schéma de pondération de l'IPC 2000 est présenté dans l'annexe 4.

Panier-type IPC 2000 Groupes principaux et pondérations

	Pondération en %
Total	100,000
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,513
Boissons alcoolisées et tabacs	1,979
Habillement et chaussures	5,071
Logement et énergie	26,529
Équipement ménager, entretien courant	5,114
Santé	13,351
Transports	9,377
Communications	1,801
Loisirs et culture	10,317
Enseignement	0,488
Restaurants et hôtels	9,534
Autres biens et services	4,926

(cf. graphiques 1 et 2)

Le nouvel indice des prix à la consommation est un indice-chaîne dont la pondération sera revue chaque année. Le panier-type sera adapté par conséquent plus rapidement aux nouvelles habitudes de consommation et reflétera ainsi mieux la réalité. La pondération se basera sur les résultats de l'enquête sur les revenus et la consommation, qui sera menée chaque année, à partir de l'an 2000, auprès d'environ 4000 ménages. La première mise à jour des pondérations aura lieu en décembre 2001.

3.3 Prix déterminants

Ce sont les prix de transaction payés à l'étalage par les consommateurs qui sont déterminants pour le calcul de l'indice; il s'agit des prix effectifs payés au comptant, sans les montants des frais de crédits ou d'intérêts. Les impôts

indirects, les droits de douane et les éventuelles taxes d'incitation font partie intégrante des prix à relever et ne sont pas déduits du prix final. Les subventions, elles, ne doivent pas être ajoutées.

Pour calculer l'indice, on recourt également dans certains cas à des prix figurant sur des catalogues ou des listes, puisqu'ils sont facilement accessibles. L'utilisation de tels prix contredit toutefois le concept des prix de transaction et n'est judicieuse qu'à condition qu'elle traduise l'évolution des prix de manière réaliste.

Le traitement des tarifs (transports publics, prestations médicales, hôpitaux, télécommunications, services postaux, électricité et gaz) dans la statistique des prix pose des problèmes méthodologiques lorsque la structure des tarifs se modifie au fil du temps. Ces derniers ne sont alors plus comparables directement, et il devient quasiment impossible d'identifier et de mesurer une éventuelle variation de prix. Pour cette raison, on définit des paquets de prestations qui sont aussi indépendants que possible de la structure tarifaire. Ces derniers correspondent à des modèles de consommation fictifs reflétant des comportements typiques (concernant l'utilisation des transports publics, des télécommunications ou de la consommation d'énergie p. ex.). Ainsi, le coût de ces paquets est ensuite intégré dans l'indice, en lieu et place des tarifs.

En principe, les réductions accordées aux consommateurs sont prises en compte dans le calcul de l'indice, afin que ce dernier corresponde le mieux possible à la réalité. On veille toutefois à n'y intégrer que les réductions de prix se rapportant à un bien précis ou à un service défini, qui sont accordées sans restrictions à l'ensemble des consommateurs et qui ne sont soumises à aucune condition. En plus des rabais et des promotions, le calcul du nouvel indice prend également en compte les soldes, pour autant qu'ils soient suffisamment importants et se réfèrent à des produits de qualité comparable.

3.4 Système de relevé des prix

Les prix sont l'un des éléments-clés déterminant la qualité finale de l'IPC. C'est en effet à partir des prix que l'on calcule le taux de renchérissement. Pour cette raison, lors de la révision de l'IPC 2000, l'OFS a analysé en détail la structuration et le fonctionnement du relevé des prix.

La définition du système de relevé des prix consiste à répondre aux questions suivantes: dans quelles régions et dans quels points de vente va-t-on relever les prix? Quels articles va-t-on choisir? A quelle fréquence et à quelle période les prix doivent-ils être relevés? Qui va relever les prix? Comment s'assurer que les données recoltées sont de bonne qualité?

Le nombre de régions dans lesquelles les prix sont relevés a été réduit de 24 à 16. Afin de s'assurer d'une bonne répartition géographique et de tenir compte des spécificités régionales, l'OFS a choisi 2 à 3 villes au sein des 7 grandes régions de la Suisse, qui constituent la nouvelle référence en matière de régionalisation de la statistique. Les 16 régions choisies correspondent aux grands centres urbains y compris leur agglomération, centres dans lesquels la consommation est la plus importante. Ces régions et leur pondération sont présentées à l'annexe 6.

Les points de vente sont choisis de manière raisonnée. Sont représentés dans l'indice d'une part, les points de vente les plus importants implantés sur tout le territoire helvétique et d'autre part, des points de vente régionaux. Ces derniers ont été sélectionnés selon la branche d'activité, le canal de distribution⁶ et leur représentativité au niveau régional. Qu'est-ce qu'un point de vente représentatif? C'est un commerce qui représente les habitudes de consommation locale et qui dispose de l'assortiment désiré. Dans ce processus de sélection, les enquêteurs régionaux jouent un rôle primordial: connaissant le marché local, ils sont à même d'assister l'OFS et de fournir des renseignements sur l'évolution du marché. Au total, les prix d'environ 3000 points de vente rentrent dans le calcul de l'IPC.

Parmi l'assortiment des produits offerts dans les points de vente, les enquêteurs choisissent, en collaboration avec les responsables des commerces, un certain nombre d'articles. Ces derniers, correspondant à la structure du panier-type, doivent être vendus couramment et en quantité significative et sont supposés rester en vente sur une période relativement longue. Environ 500'000 prix sont relevés par année.

Le prix des articles choisis est relevé durant les 6 premiers jours ouvrables du mois; un jour précis a été fixé pour le mazout et l'essence, étant donné la volatilité du marché. La périodicité est mensuelle pour les biens soumis à de fréquentes fluctuations (les denrées alimentaires, le mazout et l'essence) et trimestrielle, voire semestrielle pour les autres biens qui composent le panier-type. A l'annexe 5 se trouve la périodicité détaillée du relevé des prix pour chaque groupe de produits.

Relever des prix est une tâche qui demande une grande disponibilité, de la flexibilité, de la rigueur, de la diplomatie et de l'expérience. Afin de garantir des pratiques identiques dans les 16 régions et des données de bonne qualité, le relevé des prix doit être coordonné, supervisé et effectué par des professionnels, formés spécialement à cet effet. C'est pour toutes ces raisons que l'OFS a délégué une partie du relevé des prix à un institut de sondage privé, IHA·GfM. Ce dernier dispose en effet d'enquê-

⁶ par ex. Migros, Coop, magasins Discount, grandes surfaces, commerces spécialisés.

teurs régionaux professionnels spécialisés dans les études de marché. Il se charge, sous mandat de l'OFS, de relever les prix sur le terrain, de les plausibiliser, de coordonner le travail des enquêteurs et de contrôler les données récoltées. L'OFS a ainsi pour la première fois un système de relevé des prix uniforme, correspondant à ses attentes. Les enquêteurs des offices statistiques régionaux de Bâle, Zurich et Genève, qui calculent leur propre IPC, ont été intégrés à cette nouvelle structure.

Tous les prix ne sont cependant pas relevés par IHA·GfM. L'OFS continue de récolter un certain nombre de prix dans des domaines pour lesquels les prix sont déterminés à l'échelle nationale ou cantonale, tels que les produits pharmaceutiques, la communication, l'énergie, les transports publics, etc. C'est également l'OFS qui relève les données, par voie électronique, sur le terrain et par courrier, des plus grands distributeurs implantés sur tout le territoire.

L'assurance de la qualité est un thème de plus en plus d'actualité. Les données sur les prix sont non seulement plausibilisées dans le système informatique mais également contrôlées sur le terrain, ce qui permet de juger la qualité des prestations des enquêteurs et d'améliorer le relevé des prix par le biais de la formation.

3.5 Méthode de calcul

Le passage des prix aux indices de prix se fait en trois étapes d'agrégation et à l'aide de plusieurs méthodes de calcul:

L'agrégation de base consiste à agréger les prix ou les variations de prix observées pour un poste de dépenses, un canal de distribution et une région. La méthode de calcul utilisée est la moyenne géométrique; cette méthode remplace la méthode dite des indices élémentaires. Elle présente de nombreux avantages: moins sensible aux fluctuations saisonnières, elle est indiquée dans un contexte de chaînage et convient particulièrement bien à l'agrégation de postes de dépenses hétérogènes⁷. En plus, elle tient compte d'une certaine manière de l'effet de substitution existant entre les produits lorsque les prix relatifs changent.

La deuxième étape d'agrégation permet d'obtenir un indice national par poste de dépenses. Chaque indice obtenu au terme de l'agrégation de base est pondéré par l'importance relative de chaque région et de chaque canal de distribution. Pour cela, une moyenne arithmétique pondérée est utilisée.

La troisième et dernière étape d'agrégation détermine finalement l'indice des prix à la consommation national. Les indices par poste de dépenses, calculés lors de la deuxième étape d'agrégation, sont pondérés par l'importance relative de chaque poste de dépenses du panier-type (les poids de chacun des postes de dépenses sont présentés à l'annexe 1). Jusqu'à présent, l'IPC était calculé selon la méthode de Laspeyres, la structure de consommation et les pondérations restant fixes sur plusieurs années. Cette rigidité du panier-type et des pondérations est l'une des principales critiques formulées à l'encontre de l'indice de Laspeyres direct. Afin d'y faire face et de rapprocher l'IPC davantage vers la réalité économique, l'OFS a opté, dans l'IPC 2000, pour un indice-chaîne de Laspeyres. Un indice-chaîne de Laspeyres est une série d'indices directs de Laspeyres, dont le panier-type et les pondérations sont mises à jour annuellement et qui sont enchaînés les uns aux autres. L'avantage principal d'un tel indice est sans aucun doute une meilleure représentativité des pondérations et des biens et services contenus dans le panier-type.

Un exemple de calcul est présenté à l'annexe 7.

Pour ne mesurer que l'évolution des prix, il faudrait que les biens et services restent de qualité identique au fil des mois. Tel n'est pas le cas en réalité: les biens et services évoluent, se modifient et s'adaptent au marché. Les ordinateurs en sont un exemple tout à fait significatif. Lorsque les produits changent, ne sont plus représentatifs ou disparaissent, il existe quatre techniques de remplacement, toutes les quatre ayant un impact différent sur l'indice:

- La substitution directe est utilisée lorsque l'ancien et le nouveau produit présentent des caractéristiques très proches les uns des autres. Le nouveau produit remplace alors l'ancien et l'éventuelle différence de prix est considérée comme une pure différence de prix. L'impact sur l'indice est intégral.
- La méthode du chaînage s'applique à des produits qui ont certes changé mais dont la fonction primaire reste la même. Pour utiliser cette méthode, l'ancien et le nouveau produit doivent se trouver simultanément sur le marché. La différence de prix existant entre les deux est décomposée en une différence de qualité et une différence de prix. L'impact sur l'indice est donc partiel.
- Dans certains domaines, la différence de qualité peut être estimée et chiffrée directement sur la base des composants des produits. Elle est ensuite déduite du prix de sorte que l'impact sur l'indice soit partiel.

⁷ Les postes de dépenses hétérogènes sont des ensembles de produits présentant des différences tant sur le plan de leur utilisation, de leur fonction que du niveau de leur prix.

- Enfin, l'ancien et le nouveau produit sont tellement différents qu'il n'est guère possible de les comparer. L'ancienne série de prix disparaît et une nouvelle commence. Cette opération n'exerce aucun effet sur l'indice.

Une exemple présenté à l'annexe 8 illustre ces quatre techniques de changement de l'assortiment et d'ajustement de la qualité.

Aucune des ces méthodes n'est parfaite. Les ajustements de la qualité restent l'un des thèmes les plus problématiques dans la statistique des prix et ce d'autant plus que c'est un domaine dans lequel la notion de subjectivité interfère lourdement.

La nouvelle base de l'indice est mai 2000 (indice = 100). Dès décembre 2001, la base de l'indice sera remise à 100 chaque année au mois de décembre. Afin de disposer de longues séries d'indices et d'observer l'évolution des prix sur plusieurs années, les indices de prix calculés sur des bases différentes seront enchaînés les uns aux autres.

3.6 L'indice des loyers

Le loyer des logements est la dépense qui grève le plus le budget des ménages. Le poids qui leur est accordé dans le panier-type de l'IPC est d'environ 20%. Le but de l'indice des loyers est de mesurer l'évolution des prix des logements loués sur l'ensemble du territoire helvétique.

Sont relevés les loyers d'un échantillon aléatoire d'environ 5000 logements établi à partir de l'annuaire téléphonique de Swisscom. L'enquête est menée à un rythme trimestriel auprès du bailleur. Le huitième de l'échantillon est renouvelé chaque trimestre; la méthode de renouvellement utilisée (Bernoulli) permet de tenir compte de manière adéquate des logements nouvellement construits dans l'échantillon total.

Les logements considérés sont ventilés selon leur taille (nombre de pièces: de 1 à 5) et selon l'âge (4 classes d'âge):

Taille Age	1- pièce	2- pièces	3- pièces	4- pièces	5- pièces
0-5 ans				↑	
6-10 ans	Vieillessement			↑	
11-20 ans		↓	Rénovations		
>20 ans		↓			

Le principe consiste à calculer, pour chaque type de logement (par ex. un trois-pièces de la catégorie des 6 à 10 ans) le loyer moyen ainsi que sa variation par rapport à la période de base. Les indices qui en résultent sont ensuite agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique pondérée pour obtenir l'indice des loyers total. Les taux de pondération utilisés correspondent à la proportion que représente chacun des types de logements dans l'ensemble du parc des logements.

Dans le cas de l'indice des loyers comme dans les autres domaines de l'IPC, l'évolution des prix mesurée doit tenir compte des changements de qualité. Cela implique que l'hypothèse de départ est la constance de la qualité sur toute la période considérée. Or, la qualité des logements varie en permanence: d'une part, elle diminue par suite du vieillissement, d'autre part, elle s'améliore au gré des rénovations et transformations. Ces variations qualitatives sont prises en compte dans l'indice des loyers par la nouvelle répartition, effectuée chaque trimestre, des logements dans les quatre classes d'âge définies. Les logements sont attribués à des classes d'âge supérieures à mesure que les années passent. Ceux dont la valeur augmente suite à des rénovations sont «économiquement rajeunis», et sont attribués à une classe d'âge inférieure selon un système de points basé sur le genre et l'ampleur des rénovations. Cette manière de procéder permet de regrouper, au sein d'une même catégorie, des logements comparables du point de vue qualitatif et d'exclure ainsi, dans une large mesure, des variations de prix induites par des changements de qualité.⁸

4 Exploitation et diffusion

L'indice des prix à la consommation a pour but premier de produire des indices reflétant l'évolution des prix. De tels indices sont calculés pour les 222 postes de dépenses et pour tous les agrégats supérieurs (groupes de produits, groupes principaux, total) de même que pour diverses classifications supplémentaires. Sont disponibles, outre les indices mensuels, des indicateurs analytiques de différentes natures, tels que les taux de variation, des valeurs annuelles et trimestrielles, des moyennes mobiles ou des indices cumulés. Au besoin, on pourra également fournir des indices et certains indicateurs analytiques à l'échelon des variétés, sous la forme d'exploitations ad hoc, pour autant qu'ils soient pertinents du point de vue statistique.

Afin de pouvoir procéder à des comparaisons à long terme, on continuera de calculer et de publier régulièrement les séries d'indices basés sur des périodes antérieures.

⁸ Cf. OFS: Révision de l'indice suisse des prix à la consommation. Conception du nouvel indice suisse des prix à la consommation. Berne, 1993.

Comme l'OFS calculera parallèlement des prix moyens, on disposera ainsi de certaines informations sur le niveau des prix en plus de données sur leur évolution.

Les résultats de l'indice sont généralement disponibles à la fin du mois sous revue. Ces informations sont diffusées par le biais des communiqués de presse publiés chaque mois, mais peuvent être obtenues également auprès du service automatique de renseignement téléphonique, par fax ou en consultant le site Internet ou Statweb. Les résultats détaillés, publiés sous forme de rapports mensuels, sont également disponibles sur demande sous forme électronique. Les utilisateurs nécessitant des informations spéciales peuvent également commander des exploitations ad hoc à l'Office fédéral de la statistique (cf. annexe 9).

5 Bases légales et protection des données

L'IPC a pour bases légales la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) ainsi que l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux.

Les données relevées dans le cadre de l'IPC sont utilisées exclusivement à des fins statistiques. Les enquêtes n'ont rien à voir avec le contrôle des prix. L'OFS ainsi que les institutions privées participant aux enquêtes et leurs collaborateurs sont tenus au respect des dispositions fédérales en matière de protection des données. Les services d'enquête ne sont pas autorisés à communiquer les adresses ou d'autres informations spécifiques concernant les fournisseurs de données, à des tiers, ni à d'autres offices de l'administration publique.

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Graphiques et annexes:

Graphique 1: Structure globale du panier-type 2000

Graphique 2: Comparaison entre l'ancien et le nouveau panier-type

Annexe 1: Panier-type avec pondération

Annexe 2: Classifications supplémentaires avec pondération

Annexe 3: Exemple de la structuration hiérarchique du panier-type

Annexe 4: De l'enquête sur les revenus et la consommation au panier-type

Annexe 5: Plan de relevé

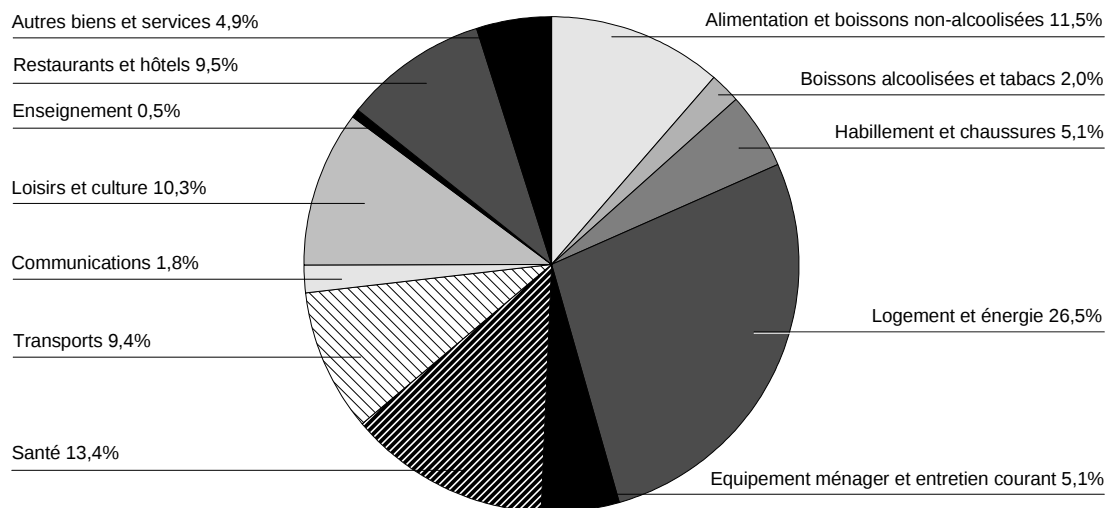
Annexe 6: Régions de relevé des prix

Annexe 7: Exemple de calcul

Annexe 8: Changement de l'assortiment et techniques d'ajustement de la qualité

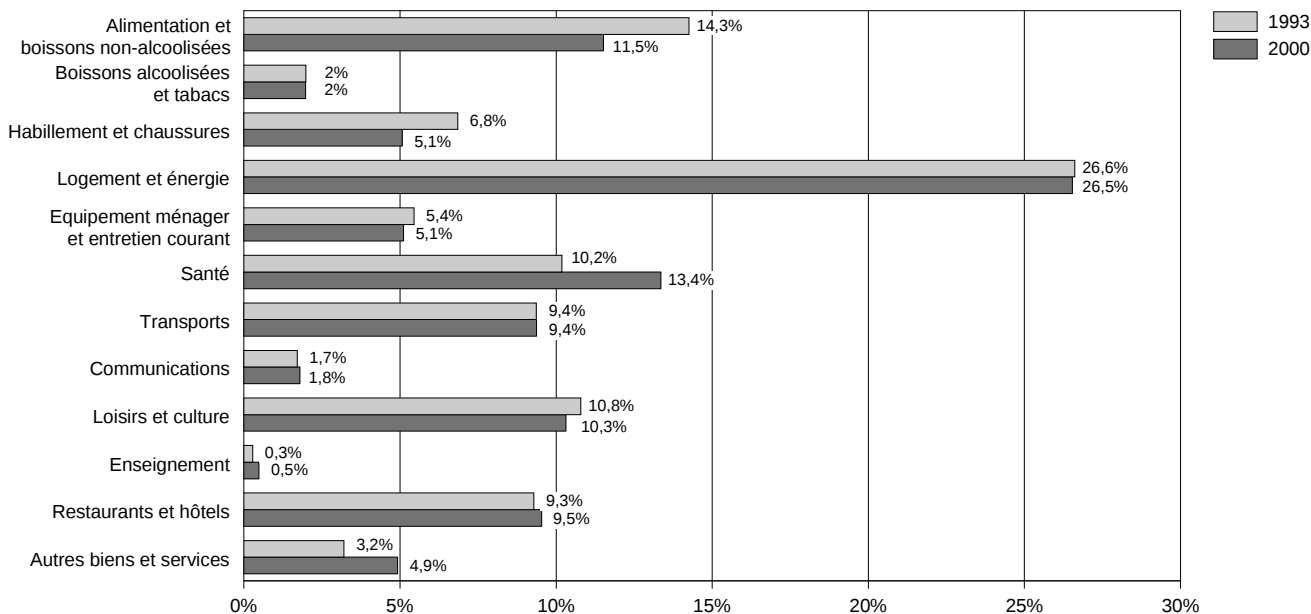
Annexe 9: Publication des résultats

Graphique 1: Structure globale du panier-type 2000



© Office fédéral de la statistique

Graphique 2: Comparaison du nouveau panier-type et de l'actuel



© Office fédéral de la statistique

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 1: Panier-type avec pondération

Position	Pourcentage	Position	Pourcentage
Total	100,000	Beurre	0,171
Alimentation et boissons non-alcoolisées	11,513	Margarine, graisses, huiles comestibles	0,140
Alimentation	10,543	Fruits, légumes et pommes de terre	1,893
Pain, farine et produits alimentaires	1,856	Fruits	0,774
Riz	0,043	Fruits frais	0,625
Farine	0,068	Agrumes	0,122
Pain, pâtisserie et autres articles de boulangerie	1,399	Fruits à noyaux	0,079
Pain	0,610	Fruits à pépins	0,158
Produits de petite boulangerie	0,355	Bananes	0,090
Viennoiseries, produits de pâtisserie	0,317	Autres fruits	0,176
Produits de biscuiterie/biscotterie	0,117	Fruits secs, surgelés et en conserves	0,149
Pâtes	0,157	Légumes et pommes de terre	1,119
Autres produits céréaliers	0,189	Légumes frais et pommes de terre	0,850
Viande, Charcuterie et Saucisses	2,637	Légumes-fruits	0,192
Viande, fraîche ou congelée	1,555	Légumes-racines	0,140
Viande de boeuf	0,389	Légumes-salades	0,224
Viande de veau	0,185	Légumes-choux	0,059
Viande de porc	0,376	Oignons	0,051
Viande d'agneau	0,085	Autres légumes	0,086
Volaille	0,308	Pommes de terre	0,098
Autre viande	0,212	Légumes séchés, surgelés, en conserves	0,145
Charcuterie, saucisses et conserves de viande	1,082	Dérivés de la pomme de terre	0,124
Saucisses	0,588	Sucre, confiture, miel/autres al. sucrés	0,759
Charcuterie	0,473	Confitures et miel d'abeilles	0,098
Viande cuisinée	0,021	Chocolat	0,355
Poissons, crustacés et fruits de mer	0,328	Bonbons et chewing-gum	0,126
Poissons frais	0,170	Glaces	0,140
Poissons congelés	0,078	Sucre	0,040
Conserves de poisson et poisson fumé	0,080	Autres produits d'alimentation	0,776
Lait, fromage, oeufs	1,983	Soupes, épices, sauces	0,464
Lait	0,421	Produits aliment. prêts à l'emploi	0,312
Lait entier	0,271	Boissons non-alcoolisées	0,970
Autre type de lait	0,150	Café, thé, Cacao	0,341
Fromage	0,846	Café en grains	0,165
Fromage à pâte dure	0,217	Café soluble	0,064
Fromage à pâte mi-dure	0,338	Thé	0,074
Fromage frais, à pâte molle et fondu	0,291	Boissons nutritives	0,038
Autres produits laitiers	0,399	Eaux minérales, boissons sucrées et jus	0,629
Crème	0,160	Eaux minérales naturelles	0,192
Oeufs	0,157	Boissons sucrées	0,287
Graisses et huiles comestibles	0,311	Jus de fruits ou de légumes	0,150

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 1: Panier-type avec pondération (suite)

Position	Pourcentage	Position	Pourcentage
Boissons alcoolisées et tabacs	1,979	Vêtements de bébés	0,097
Boissons alcoolisées	1,117	Bonneterie et sous-vêtements	0,085
Spiritueux	0,191	Vêtements de sport	0,053
Eau-de-vie	0,141	Autres articles d'habillement/tissus	0,282
Liqueurs et apéritifs	0,050	Tissus pour l'habillement	0,052
Vin	0,773	Mercerie et laine à tricoter	0,115
Vin rouge	0,483	Autres accessoires pour l'habillement	0,115
Vin rouge indigène	0,118	Nettoyage et réparation de vêtements	0,145
Vin rouge étranger	0,365	Retouches aux vêtements	0,029
Vin blanc	0,203	Nettoyage à sec et blanchissage	0,116
Vin blanc indigène	0,165	Chaussures y compris réparation	0,924
Vin blanc étranger	0,038	Chaussures	0,891
Vin mousseux	0,087	Chaussures pour femmes	0,451
Bière	0,153	Chaussures pour hommes	0,281
Tabacs	0,862	Chaussures pour enfants	0,159
Cigarettes	0,806	Réparations de chaussures	0,033
Autres tabacs	0,056		
		Logement et énergie	26,529
Habillement et chaussures	5,071	Loyer	20,792
Habillement	4,147	Loyer du logement	20,143
Articles d'habillement	3,720	Location de garages et de places de parc	0,649
Vêtements pour hommes	1,130	Entretien courant du logement	0,822
Manteaux, vestes et vestons	0,241	Produits entret./réparation du logement	0,156
Complets	0,083	Services entretien/réparation logement	0,666
Pantalons	0,238	Taxes	0,812
Chemises	0,168	Energie	4,103
Tricots	0,186	Gaz	0,516
Sous-vêtements	0,132	Gaz, type de consommation I	0,052
Vêtements de sport	0,082	Gaz, type de consommation II	0,172
Vêtements pour femmes	2,130	Gaz, type de consommation III	0,106
Manteaux	0,099	Gaz, type de consommation IV	0,094
Ensembles, ensembles à pantalons, robes	0,265	Gaz, type de consommation V	0,092
Jupes	0,110	Electricité	2,147
Pantalons	0,308	Electricité, type de consommation I	0,107
Vestes	0,324	Electricité, type de consommation II	0,086
Blouses et chemisiers	0,170	Electricité, type de consommation III	0,859
Tricots	0,397	Electricité, type de consommation IV	0,322
Sous-vêtements	0,343	Electricité, type de consommation V	0,301
Vêtements de sport	0,114	Electricité, type de consommation VI	0,408
Vêtements pour enfants	0,460	Electricité, type de consommation VII	0,064
Manteaux et vestes	0,053	Mazout	1,281
Pantalons et jupes	0,080	Chauffage à distance	0,074
Tricots	0,092	Bois	0,085

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 1: Panier-type avec pondération (suite)

Position	Pourcentage	Position	Pourcentage
Equipement ménager et entretien courant	5,114	Voitures d'occasion	0,950
Aménagement, équipement et revêtements de sol	2,171	Motocycles	0,133
Ameublement et équipement	1,965	Bicyclettes	0,153
Séjour	0,440	Biens, services d'utilisation des véhicules	4,386
Chambre à coucher	0,574	Pièces de rechange et accessoires	0,367
Cuisine et jardin	0,227	Pièces de rechange	0,272
Articles d'équipement	0,724	Pneus et accessoires	0,073
Revêtement de sol et tapis	0,206	Matériel de service	0,022
Articles de ménage en textile et linges	0,324	Carburant	2,940
Draps de lit, art. textiles ménagers	0,219	Services et réparations	0,647
Rideaux et éléments de rideaux	0,105	Autres prestations p. transport individuel	0,432
Appareils ménagers	0,568	Services de transport	1,939
Appareils ménagers de grandes dimensions	0,235	Services de transport public sur rail et route	1,490
Appareils électroménagers de dimensions réduites	0,333	Chemins de fer	1,094
Verrerie, vaisselle et autres ustensiles de ménage	0,483	Transports publics régionaux	0,396
Ustensiles de cuisine	0,189	Transports aériens	0,355
Vaisselle et couverts	0,183	Taxi	0,094
Autres ustensiles de ménage	0,111		
Outillage électrique pour bricolage et jardinage	0,345	Communications	1,801
Outillage motorisé pour bricolage et jardinage	0,068	Services postaux	0,156
Outillage pour la maison et le jardin	0,277	Equipelement et services de téléphone	0,142
Outillage pour la maison et le jardin	0,089	Services de télécommunication	1,503
Petit matériel et autres accessoires pour maison jardin	0,188		
Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	1,223	Loisirs et culture	10,317
Biens pour l'entretien courant de l'habitation	0,853	Equip. audiovisuels, fotogr. et informatiques	1,477
Produits de lessive et de nettoyage	0,389	Téléviseurs et appareils audio	0,413
Matériel de nettoyage	0,188	Téléviseurs et magnétoscopes	0,185
Autre matériel ménager	0,276	Appareils audio	0,228
Service de nettoyage de l'appartement	0,370	Equipelement fotogr., cinématogr., instr. d'optique	0,094
		Ordinateurs personnels, machines de bureau et accessoires	0,547
Santé	13,351	PC Hardware	0,400
Produits et appareils thérapeutiques	2,160	Logiciel pour ordinateurs	0,135
Médicaments	1,848	Machines de bureau et accessoires	0,012
Appareils thérapeutiques	0,312	Supports d'enregistrement	0,370
Service de consultation externe	4,904	Réparations et installations	0,053
Prestations médicales	2,897	Instruments de musique	0,087
Services dentaires	1,457	Autres articles et équipement de loisirs, jardin et animaux d'agrément	2,209
Autres prestations sanitaires	0,550	Jeux, jouets et passe-temps	0,474
Services hospitaliers	6,287	Equipelement de sport, camping et loisirs en plein air	0,509
		Article de sport d'hiver	0,343
Transport	9,377	Articles de sport d'été et toutes saisons	0,166
Voitures, motocycles et bicyclettes	7,438	Plantes et fleurs	0,698
Achat: voitures, motocycles, bicyclettes	3,052	Animaux d'agrément et produits liés	0,400
Voitures neuves	1,816	Services vétérinaires pour animaux d'agrément	0,128

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 1: Panier-type avec pondération (fin)

Position	Pourcentage	Position	Pourcentage
Services récréatifs et culturels	3,193	Eaux minérales et boissons sucrées	0,836
Services sportifs et récréatifs	0,881	Autres boissons non alcoolisées	0,061
Manifestations sportives	0,044	Petite restauration à l'emporter	0,491
Activités sportives et de loisirs	0,557	Cantines	0,785
Ch. de fer de montagne, remontées méc.	0,280	Repas dans les cantines	0,527
Services culturels et autres services	2,312	Boissons dans les cantines	0,258
Cinéma	0,348	Hébergement	1,012
Théâtre et concerts	0,177	Hôtellerie	0,754
Concessions radio et télévision	0,967	Para-hôtellerie	0,258
Autres services	0,188		
Cours récréatifs	0,632	Autres biens et services	4,926
Edition, presse et papeterie	2,009	Soins et effets personnels	2,235
Livres et brochures	0,470	Services des coiffeurs	0,874
Quotidiens et périodiques	0,915	Articles de soins corporels	1,361
Au numéro	0,265	Articles de toilette	1,278
Par abonnement	0,650	Savons et mousse pour le bain	0,158
Autres imprimés	0,157	Articles de soins pour les cheveux	0,226
Matériel d'écriture et de dessin	0,467	Articles de soins dentaires	0,138
Voyages à forfait	1,342	Produits de beauté et cosmétiques	0,346
		Articles de soins corporels, papier	0,371
Enseignement	0,488	Matériel sanitaire	0,039
Ecoles	0,276	Appareils non élect. pour soins corp.	0,033
Formation continue	0,212	Appareils élect. pour soins corporels	0,050
		Effets personnels	0,832
Restaurants et hôtels	9,534	Montres	0,513
Restauration	8,522	Autres effets personnels	0,319
Restaurants, cafés et similaires	7,246	Institutions sociales	0,165
Repas dans les restaurants et cafés	4,185	Assurances	1,418
Boissons dans les restaurants et cafés	3,061	Assurance-ménage (incl. Responsabilité civile privée)	0,354
Boissons alcoolisées	1,512	Assurance-maladie privée	0,476
Vin	0,747	Assurance véhicules	0,588
Bière	0,635	Services financiers	0,100
Spiritueux, aut. boissons alcoolisées	0,130	Autres services	0,176
Boissons non alcoolisées	1,549		
Café et thé	0,652		

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 2: Classifications supplémentaires avec pondération

Position	Pourcentage	Position	Pourcentage
Type de biens		Classifications supplémentaires	
Marchandises	43,843	Services médicaux et dépenses de santé	13,351
Marchandises non durables	27,307	Indice sans services médicaux et dépenses de santé	86,649
Marchandises semi-durables	8,813		
Marchandises durables	7,723	Produits saisonniers	3,282
Services	56,157	Indice sans produits saisonniers	96,718
Services privés	47,263		
Services publics	8,894	Loyer du logement	20,143
		Indice sans loyer du logement	79,857
Provenance des biens			
Biens et services du pays	74,338	Produits pétroliers	4,221
Biens et services de l'étranger	25,662	Indice sans produits pétroliers	95,779
Inflation sous-jacente		Produits du tabac	0,862
Inflation sous-jacente 1 ¹⁾	77,658	Indice sans produits du tabac	99,138
Inflation sous-jacente 2 ²⁾	62,975		
<i>Alimentation et boissons sans produits saisonniers</i>	12,017	Boissons alcoolisées	2,629
<i>Produits saisonniers</i>	3,282	Indice sans boissons alcoolisées	97,371
<i>Energie</i>	7,043		
<i>Produits dont les prix sont administrés</i>	14,683		

¹⁾ Inflation sous-jacente 1 = total sans alimentation, boissons, tabacs, produits saisonniers, énergie et carburant

²⁾ Inflation sous-jacente 2 = inflation sous-jacente 1 sans les produits dont les prix sont administrés

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 3: Exemple de la structuration hiérarchique du panier-type

Type de Position Typ	Total	Groupe principal (G) Groupe de produits (GP) Groupe de produits (GP) Groupe de produits (GP) Poste de dépenses (P) Agrégat intermédiaire (AI) Variété (V)						Répartition en pour cent
Total	Total							100,000
G		Alimentation et boissons non-alcoolisées						11,513
GP		Alimentation						10,543
GP		Pain, farine et produits alimentaires						1,856
P						Riz		0,043
V							Riz	
P						Farine		0,068
V							Farine blanche	
V							Autres farines	
GP		Pain, pâtisserie et autres articles de boulangerie						1,399
P						Pain		0,610
AI						Pain courant		
V						Pain bis, 500 gr.		
V						Pain mi-blanc, 500 gr.		
AI						Pain spécial		
V						Pain bio		
V						Pain complet		
V						Tresse		
V						Pain régional courant		
P						Produits de petite boulangerie		0,355
V						Petit pain au lait		
V						Croissant		
V						Ballon		
V						Autres prod. de petite boulangerie		
V						Produits frais de petite boulangerie en sachet		

Les groupes principaux = première subdivision de la consommation privée en 12 catégories principales.

Les groupes de produits = agrégations de postes de dépenses ou d'autres groupes de produits (on peut constituer des groupes de produits à plusieurs niveaux hiérarchiques).

Les postes de dépenses = dernières rubriques encore pondérées, qui constituent, d'après la convention de Laspeyres, des éléments du panier-type et du schéma de pondération fixe pour une période déterminée. C'est aussi le dernier échelon de la structure pour lequel on calcule et on publie des indices à intervalles réguliers.

Les agrégats intermédiaires = regroupement de variétés en un agrégat non pondéré.

Les variétés = niveau le plus bas du panier-type. Les variétés désignent les biens et les services dont les prix sont effectivement relevés. Ces positions peuvent être adaptées au fur et à mesure des modifications de l'offre et du comportement des consommateurs.

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 4: De l'enquête sur les revenus et la consommation au panier-type

Groupes principaux	Dépenses de consommation selon l'ERC 98		Rectification des dépenses, en francs + / -	Dépenses de consommation 1998 déterminantes pour l'IPC		Pondération IPC 2000
	en francs	en %		en francs	en %	
Alimentation, boissons non alcoolisées	601,70	8,13		601,70	11,62	11,513
Boissons alcoolisées et tabacs	100,76	1,36		100,76	1,95	1,979
Habillement et chaussures	264,37	3,57		264,37	5,10	5,071
Logement et énergie	1354,66	18,30	- 4.97 ¹	1349,69	26,06	26,529
Équipement ménager, entretien courant	265,27	3,58		265,27	5,12	5,114
Santé	232,38	3,14	+ 465.78 ²	698,15	13,48	13,351
Transport	476,44	6,44	- 8.90 ³	467,54	9,03	9,377
Communications	128,70	1,74		128,70	2,48	1,801
Loisirs et culture	536,40	7,25		536,40	10,36	10,317
Enseignement	25,14	0,34		25,14	0,49	0,488
Restaurants et hôtels	486,74	6,58		486,74	9,40	9,534
Autres biens et services	181,40	2,45	+ 73.27 ⁴	254,67	4,92	4,926
Total des dépenses de consommation	4653,97	62,88		5179.15 ⁵	100,00	100,000
Ajustement des prix ⁶						
Total des transferts	2747,44	37,12				
Dépenses totales par ménage	7401,41	100,00				

¹ Remboursement des charges locatives résiduelles

² Primes d'assurance-maladie et accidents sans les remboursements

³ Produit de la vente de voitures d'occasion

⁴ Part correspondant aux prestations de services des assurances privées

⁵ représentent 69,98 % des dépenses totales par ménage

⁶ On tient compte, finalement, de l'évolution des prix entre le moment où l'enquête sur les revenus et la consommation a eu lieu et celui où le nouvel indice est introduit. Il s'agit d'ajuster les coefficients de pondération des dépenses au moyen des taux de variation des prix relevés entre la moyenne annuelle 1998 et avril 2000 (en multipliant ces coefficients par les facteurs de variation correspondants et en rebasant le tout à 100).

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 5: Plan de relevé

Groupe de produits	Périodicité	Mois des relevé des prix											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1. Alimentation et boissons non-alcoolisées	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produits de biscuiterie	trimestrielle			X			X			X			X
Conserves	trimestrielle			X			X			X			X
Produits surgelés	trimestrielle			X			X			X			X
Bonbons et chewing-gum	trimestrielle			X			X			X			X
Autres produits d'alimentation	trimestrielle			X			X			X			X
Café soluble et boissons nutritives	trimestrielle			X			X			X			X
Eaux minérales, boissons sucrées et jus	trimestrielle			X			X			X			X
2. Boissons alcoolisées et tabacs	trimestrielle			X			X			X			X
3. Habillement et chaussures	trimestrielle		X			X			X			X	
4. Logement et énergie	trimestrielle		X			X			X			X	
Mazout	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Taxes déchets, d'épuration, d'aliment. en eau	apériodique*												
Gaz, électricité et chauffage à distance	apériodique*												
5. Equipement ménager et entretien courant	trimestrielle			X			X			X			X
6. Santé	trimestrielle	X			X			X			X		
Autres prestations sanitaires	apériodique*												
Prestations médicales	apériodique*												
Services hospitaliers	apériodique*												
7. Transport	trimestrielle	X			X			X			X		
Carburant	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chemins de fer (CFF)	apériodique*												
Transports publics régionaux	apériodique*												
8. Communications	trimestrielle			X			X			X			X
Services postaux	apériodique*												
Services de télécommunication	apériodique*												
9. Loisirs et culture	trimestrielle			X			X			X			X
Manifestations sportives : football	anuelle						X						
Manifestations sportives : hockey sur glace	anuelle									X			
Activités sportives et de loisirs : piscines	semestrielle						X			X			
Activités sportives et de loisirs : patinoires	anuelle									X			
Concessions radio et télévision	apériodique*												
10. Enseignement	semestrielle			X						X			
11. Restaurants et hôtels	trimestrielle	X			X			X			X		
Places de camping	anuelle				X								
Auberges de jeunesse	semestrielle	X					X						
12. Autres biens et services	trimestrielle		X			X			X			X	

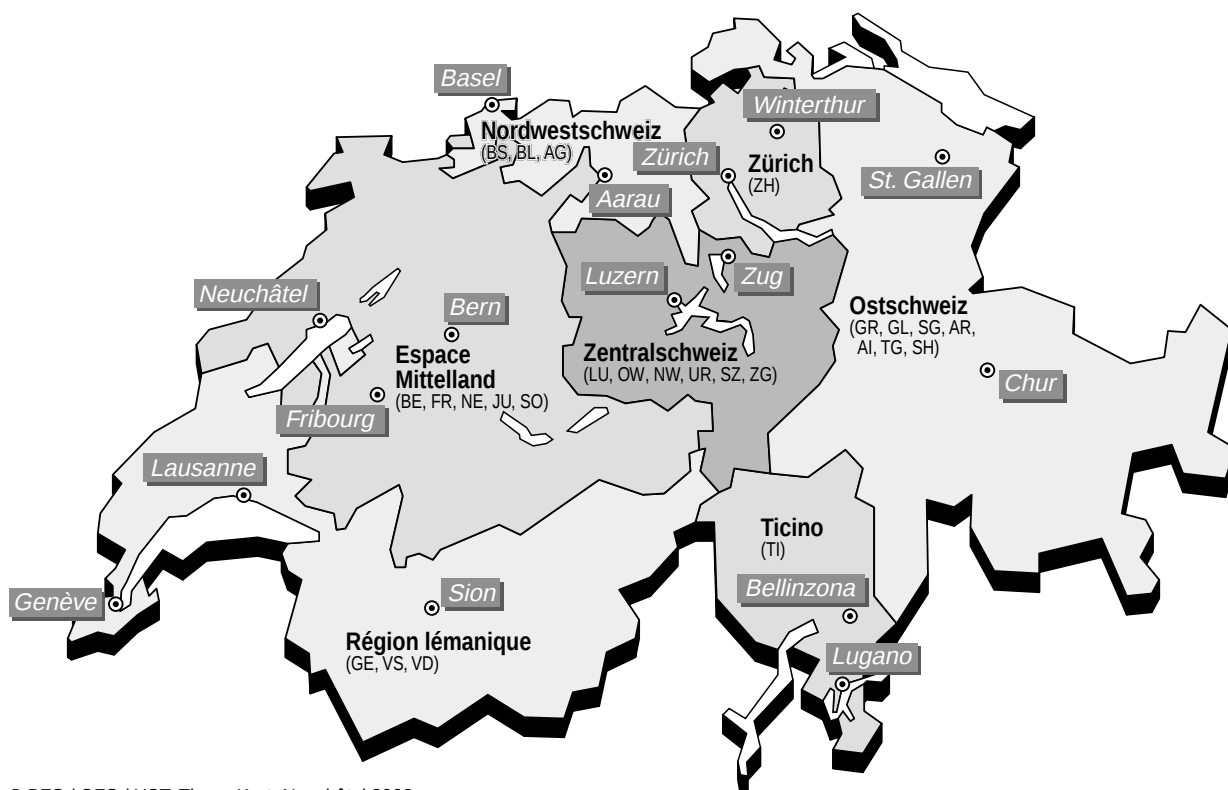
* apériodique: les variations de prix influencent l'indice au moment de leur entrée en vigueur (notamment dans le cas des tarifs et des taxes)

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 6: Les régions de relevé des prix

Grandes régions de la Suisse	Régions de relevé des prix	Pondération en %
Région lémanique	Genève Sion Lausanne	6,02 4,15 9,24
Espace Mittelland	Fribourg Neuchâtel Berne	3,01 3,04 15,35
Suisse du Nord-Ouest	Bâle Aarau	6,43 7,72
Zurich	Winterthur Zurich	4,04 14,31
Suisse orientale	Coire St.-Gall	2,44 11,18
Suisse centrale	Lucerne Zoug *	5,38 3,37
Tessin	Lugano Bellinzona *	2,44 1,88

* nouvelles régions de relevé des prix



© BFS / OFS / UST, ThemaKart, Neuchâtel 2000

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 7: Exemple de calcul

La méthode de calcul utilisée dans l'IPC est décrite ci-dessous de manière très simplifiée. L'exemple se limite aux observations de prix d'un kg de citrons et d'un kg d'oranges.

Articles	Prix de base mai 2000	Prix en juin 2000	Prix en juillet 2000
1 kilo de citrons	3.20	3.50	3.60
1 kilo d'oranges	2.50	2.-	2.50

Agrégation de base :

1) Calcul de la variations des prix de chaque article par rapport à la période de base mai 2000=100 :

Articles	Indice mai 2000	Indice juin 2000	Indice juillet 2000
1 kilo de citrons	100	$\frac{3.50}{3.20} \times 100 = 109.4$	$\frac{3.60}{3.20} \times 100 = 112.5$
1 kilo d'oranges	100	$\frac{2}{2.50} \times 100 = 80$	$\frac{2.50}{2.50} \times 100 = 100$

L'indice des prix d'un kg de citrons en juin 2000 est égal à 109.4, signifiant qu'entre mai et juin 2000, le prix d'un kg de citrons a augmenté de 9.4 %. A l'inverse, le prix d'un kg d'oranges a baissé de 20 % entre mai et juin 2000.

2) Les citrons et les oranges composent le poste de dépenses "agrumes". L'évolution des prix du poste de dépenses "agrumes" se calcule à l'aide la moyenne géométrique :

$$\text{Indice juin 2000 "agrumes"} = \sqrt{109.4 \times 80} = 93.6$$

$$\text{Indice juillet 2000 "agrumes"} = \sqrt{112.5 \times 100} = 106.1$$

Entre mai et juin 2000, les prix du poste de dépenses "agrumes" ont baissé en moyenne de 6.4 %.
Entre mai et juillet 2000, les prix du poste de dépenses "agrumes" ont augmenté de 6.1 %.

Agrégation supérieure :

Dans le panier-type, le poste de dépenses "agrumes" appartient au groupe de produit "fruits frais".
Chacun des postes de dépenses qui composent ce groupe de produits a un poids :

Groupe de produits Poste de dépenses	Poids en %	Indice de mai 2000	Indice de juin 2000	Indice de juillet 2000
Fruits frais	0.625	100	102.1	104.6
Agrumes	0.122	100	93.6	106.1
Fruits à noyaux	0.079	100	105.0	102.5
Fruits à pépins	0.158	100	101.6	102.0
Bananes	0.090	100	110.3	112.5
Autres fruits	0.176	100	102.8	102.8

L'indice des prix des fruits frais représente la moyenne arithmétique pondérée des indices des postes de dépenses :

$$\text{Indice des fruits frais en juin 2000} = \frac{(93.6 \times 0.122) + (105.0 \times 0.079) + (101.6 \times 0.158) + (110.3 \times 0.090) + (102.8 \times 0.176)}{0.122 + 0.079 + 0.158 + 0.090 + 0.176} = 102.1$$

$$\text{Indice des fruits frais en juillet 2000} = \frac{(106.1 \times 0.122) + (102.5 \times 0.079) + (102.0 \times 0.158) + (112.5 \times 0.090) + (102.8 \times 0.176)}{0.122 + 0.079 + 0.158 + 0.090 + 0.176} = 104.6$$

Les prix des fruits frais ont, en moyenne, augmenté de 2.1 % entre mai et juin 2000 et de 4.6 % entre mai et juillet 2000.

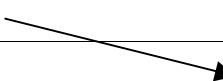
Le calcul se poursuit de la même manière jusqu'à l'obtention de l'indice total.

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 8: Changement de l'assortiment et techniques d'ajustement de la qualité

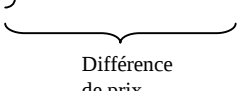
Exemple : Le prix du produit A est relevé chaque mois depuis mai 2000. En juillet 2000, le produit A a disparu. Les techniques de remplacement sont les suivantes:

Technique 1: substitution directe

Articles	Mai 2000 (base 100)	Juin 2000	Juillet 2000
Prix de A	2.- 	2.50 	---
Prix de B	---	---	2.80
Indice des prix de A	100	125	140

Cette technique s'applique lorsque le produit B (produit de remplacement) est presque identique au produit A. Le produit A est alors directement remplacé par le produit B. La série de prix continue. La hausse de prix de 30 ct. entre juin et juillet 2000 est considérée comme du renchérissement.

Technique 2 : chaînage

Articles	Mai 2000 (base 100)	Juin 2000	Juillet 2000
Prix de A	2.- 	2.50 	---
Prix de B	---	2.70 	2.80
Indice des prix de A	100	125	135

Le produit B a la même fonction que le produit A mais il a des caractéristiques supplémentaires qui augmentent, respectivement diminuent, sa valeur. L'article B était déjà présent sur le marché en juin 2000 et son prix était de 2 fr.70. Les deux articles étant simultanément sur le marché, la différence de prix en juin correspond à la différence de qualité. La hausse de prix entre juin et juillet 2000 de 30 ct. sera décomposée en 2 : 20 ct. est considéré comme une amélioration de la qualité et 10 ct. comme une augmentation de prix.

Technique 3 : ajustement explicite de la qualité

Articles	Mai 2000 (base 100)	Juin 2000	Juillet 2000
Prix de A	2.-	2.50	---
Prix de B	---	---	2.80
Indice des prix de A	100	125	127.50

L'article B a des caractéristiques supplémentaires qui justifient un prix plus élevé. La valeur de ces caractéristiques supplémentaires peut être estimée et chiffrée à 25 ct. La hausse de prix entre juin et juillet 2000 de 30 ct. sera décomposée en 2 : 25 ct. est considéré comme une amélioration de la qualité et 5 ct. comme une augmentation de prix.

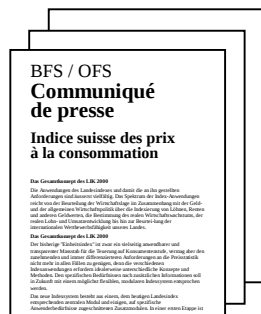
Technique 4 : non-remplacement

Articles	Mai 2000 (base 100)	Juin 2000	Juillet 2000
Prix de A	2.-	2.50	---
Prix de B	---	---	2.80
Indice des prix de A	100	125	---
Indice des prix de B	---	---	125

Le produit B est jugé très différent du produit A à tel point qu'il n'est pas possible de les comparer. La série de prix du produit A disparaît en juillet 2000. La nouvelle série de prix du produit B commence en juillet 2000. La différence de prix est considérée comme une différence de qualité et n'a donc aucun impact sur l'indice. En juillet 2000, un indice sera imputé au produit B : cet indice correspond la plupart du temps à l'indice de l'agrégat supérieur (admettons, dans notre exemple, qu'il est égal à 125).

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 2000 = 100

Annexe 9: Publication des résultats



Communiqué de presse

Les principaux résultats et commentaires sur l'évolution du renchérissement.

Parution mensuelle, à la fin du mois sous revue.

Gratuits.

Commandes: tél. 032 713 60 60, fax 032 713 60 61



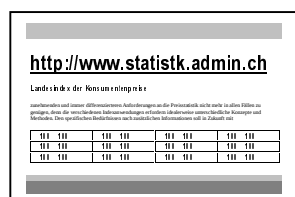
Brochure présentant les résultats détaillés

Indices, taux de variation, indicateurs statistiques, prix moyens.

Parution mensuelle, vers le 20 du mois suivant.

Prix unitaire: 8 francs; abonnement annuel: 44 francs.

Commandes: tél. 032 713 60 60, fax 032 713 60 61

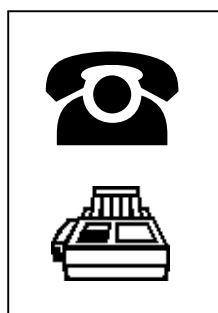


Internet → <http://www.statistik.admin.ch>

Communiqués de presse, principaux résultats, informations sur les bases de calcul.

Statweb → <http://www.statweb.admin.ch>

Par le biais d'Internet, vous pouvez également accéder à Statweb, la banque de données statistiques de la Suisse. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'adresse <http://www.statweb.admin.ch>.



Service automatique de renseignement

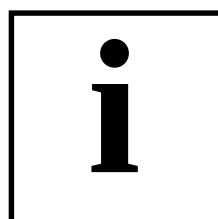
Les résultats actuels 24h sur 24. Communication des résultats principaux par téléphone et transmission des tableaux et communiqués de presse par fax.

Tél. 0900 55 66 55

(payant: 50 centimes de taxe de base et 50 centimes par minute)

Fax 0900 55 91 00

(payant: 1 franc de taxe de base et 1 franc par minute)



Renseignements

Renseignements sur l'indice suisse des prix à la consommation; exploitations spéciales.

Gilbert Vez tél. 032 713 69 00 / gilbert.vez@bfs.admin.ch

Reto Weber tél. 032 713 64 45 / reto.weber@bfs.admin.ch